Communauté de Communes du
Mont des Avaloirs

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 21 juillet 2020
Délibération 2020CCMA062

L'an 2020, le 21 juillet 2020 à 20h, le conseil communautaire de la communauté de communes du Mont des Avaloirs convoqué le 15 juillet s'est réuni sous la présidence de Madame Diane ROULAND, au siège de la collectivité à Pré en Pail Saint Samson.

Présents :

COMMUNE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
AVERTON	PICHONNIER Jean-Paul	
BOULAY LES IFS	LEGAY Yves	
CHAMPFREMONT	PIQUET Patrick	
COUPTRAIN	FRANCOIS Pascal	
COURCITE	DAUVERCHAIN Yves	
	POIDVIN Philippe	
CRENNES SUR FRAUBEE	de POIX Loïc	
GESVRES	DUVALLET Denis	
JAVRON LES CHAPELLES	LEDAUPHIN Didier	
	RATTIER Daniel	
	RAMON Stéphanie	
LA PALLU	LEBLANC Sylvain	
LE HAM	ROULAND Diane	
LIGNIERES ORGERES	LELIEVRE Raymond	
	GRAND Daniel	
LOUPFOUGERES	BOURGAULT Dominique	
MADRE	BLANCHARD Bernard	
NEUILLY LE VENDIN	CHESNEAU Daniel	
PRE EN PAIL SAINT SAMSON	GESLAIN Denis	
	MILLET Marie-Renée	
	DUPLAINE Loïc	
	TRICOT Serge	
	LAMARCHE Isabelle	
RAVIGNY	MAIGNAN Guy	
SAINT AIGNAN DE COUPTRAIN	BLANCHARD Geneviève	
SAINT AUBIN DU DESERT	RAGOT Samuel	
SAINT CALAIS DU DESERT	GUILMEAU Henri	
SAINT CYR EN PAIL	LECOURT Jean-Luc	
SAINT GERMAIN DE COULAMER	DILIS Alain	
SAINT MARS DU DESERT	SAVER Gaspard	
SAINT PIERRE DES NIDS	D'ARGENT Philippe	
	CHANTEPIE Charline	
	SAVAJOLS Dominique	
	IDRI-HUET Fatiha	
	LEBLOND Henri	

Accusé de réception en préfecture
053-200042182-20200721-2020CCMA062-DE
Date de télétransmission : 28/07/2020
Date de réception préfecture : 28/07/2020

VILLAINES LA JUHEL	LENOIR Daniel	
	CAILLAUD Pascal	
	CHAILLOU Laëtitia	
	BREHIN Eric	
	LESAULNIER Régine	
	BERG Alain	
VILLEPAIL	BLOTTIERE Alain	

Invitée : Madame Christelle AUREGAN, Conseillère Départementale de la Mayenne, n'ayant pas voix délibérative.

Excusés :
CHEVAIGNE DU MAINE ROULLAND Claude
VILLAINES LA JUHEL LEFEVRE Pascaline

Pouvoirs :
ROULLAND Claude a donné pouvoir à M. DAUVERCHAIN Yves
LEFEVRE Pascaline a donné pouvoir à M. BERG Alain

Secrétaire de séance : Mme Charline CHANTEPIE

En présence de :
Mme Véronique BOY, Directrice Générale des Services
Mme Lydie GOUX, Directrice des Ressources Humaines
Mme Marie-Danièle BREUX, Directrice des Finances
Mme Anne CARAVELLA, Assistante de Direction

Accusé de réception en préfecture
053-200042182-20200721-2020CCMA062-DE
Date de télétransmission : 28/07/2020
Date de réception préfecture : 28/07/2020

Délibération 2020CCMA062

Cotisation Foncière des Entreprises - dégrèvement

Membres en exercice 46	Membres présents 44	Quorum 24
Nombre de procuration..... 2	Membres votants 46	

La Présidente de la communauté de communes du Mont des avaloirs expose les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 prévoit un dégrèvement exceptionnel de CFE :

« Les communes et intercommunalités peuvent instaurer une réduction des deux tiers de la CFE au titre de l'année 2020. Pour cela, elles devront l'adopter, par délibération, « jusqu'au 31 juillet 2020 ».

Ce dégrèvement ne peut, toutefois, s'adresser qu'aux entreprises de petite ou moyenne taille (réalisant moins de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires) relevant de secteurs « particulièrement affectés par les conséquences économiques et financières de la propagation de l'épidémie COVID-19 au regard de l'importance de la baisse d'activité constatée en raison notamment de leur dépendance à l'accueil public » (tourisme, hôtellerie, restauration, sport, culture, transport aérien et événementiel – La liste de ces secteurs est définie par décret).

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-M-059 en date du 31 décembre 2019 portant statuts de la communauté de communes du Mont des Avaloirs conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

DECIDE d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire à savoir dans le domaine du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel.

AUTORISE Madame la présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

CHARGE Madame la présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré le 21 juillet 2020 susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS
PRÉ EN PAIL SAINT SAMSON (Mayenne)

Diane ROULAND

Accusé de réception en préfecture
053-200042182-20200721-2020CCMA062-DE
Date de télétransmission : 28/07/2020
Date de réception préfecture : 28/07/2020